



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E61

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2026

ÉDITÉ LE

02/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/08/1984

Forme juridique : SARL

Capital : 12 750

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SARREGUEMINES TI 84B163

Siret : 330 939 810 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4020352

Assurance Responsabilité Travaux :  
CAMBTP 1/279657

Assurance Responsabilité Civile :  
CAMBTP 1/279657

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : MAGNANI COUVERTURE ZINGUERIE

116 RUE PRINCIPALE  
BP30012 CREUTZWALD  
57490 CARLING

Téléphone : 03 87 93 43 77

Fax :

Portable : 06 84 66 57 79

Site Internet : <http://www.toituresmagnani.fr>

E-mail : [info@toituresmagnani.fr](mailto:info@toituresmagnani.fr)

Responsabilité légale :  
MAGNANI CHRISTIAN GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/06/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	19/06/2025
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	16/06/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	19/06/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.